

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Comment obtenir un extrait K ou Kbis ?

L'extract K ou Kbis permet de prouver qu'une entreprise est immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS). Il peut être obtenu **en ligne et gratuitement**. **Renseignez-vous** avant d'effectuer une démarche administrative, l'extract K ou Kbis n'est plus demandé par l'administration pour effectuer vos démarches.

Attention

Une entreprise **artisanale** ou **libérale** n'est pas inscrite au registre du commerce et des sociétés (RCS). En revanche, elle est inscrite au registre national des entreprises (RNE). Dans ce cas, il est possible d'obtenir un **justificatif d'immatriculation au RNE** (ou extract RNE). Il vous suffit de le télécharger gratuitement sur le site de [l'Annuaire des entreprises](#).

Quelles entreprises doivent fournir un extract K ou Kbis ?

Les entreprises ayant une **activité commerciale** peuvent être encore concernées par une demande d'extract K ou Kbis. Dans la plupart des cas, l'extract Kbis demandé doit dater **de moins de 3 mois**.

L'**extract K** concerne les **entreprises individuelles** (EI), c'est-à-dire les personnes physiques. Il concerne donc aussi les **micro-entrepreneurs**. L'extract est appelé L s'il s'agit de la création d'un établissement secondaire.

L'**extract Kbis** concerne les personnes morales, c'est-à-dire à **toutes les formes de sociétés commerciales**. Il est appelé Lbis s'il s'agit de la création d'un établissement secondaire.

Attention

Une entreprise **artisanale** ou **libérale** n'est pas inscrite au registre du commerce et des sociétés (RCS). En revanche, elle est inscrite au registre national des entreprises (RNE). Dans ce cas, il est possible d'obtenir un **justificatif d'immatriculation au RNE** (ou extract RNE). Il vous suffit de le télécharger gratuitement sur le site de [l'Annuaire des entreprises](#).

À quoi sert l'extract K ou Kbis ?

L'extract K ou Kbis prouve l'existence juridique d'une entreprise commerciale. Il représente une « carte d'identité » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS).

Il doit être fourni lors de démarches comme l'ouverture d'un compte en banque professionnel ou l'achat de matériels auprès d'un fournisseur.

Il n'est plus nécessaire de joindre un extract K ou Kbis pour accomplir de nombreuses démarches administratives. Il suffit de communiquer le numéro unique d'identification (Siren) ou un **justificatif d'immatriculation au RNE** (qui est un équivalent de l'extract K ou Kbis).

Ce justificatif d'immatriculation au RNE est **téléchargeable gratuitement** sur [l'Annuaire des entreprises](#).

Par exemple, il n'est plus nécessaire de fournir un extract K ou Kbis dans les démarches suivantes :

Candidature à un marché public

Demande d'autorisation d'exploitation commerciale

Demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Démarches ne nécessitant plus d'extract K ou Kbis

Douanes, fiscalité :



Demande d'agrément provisoire faite auprès du centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) afin de bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses de création de jeux vidéo

Demande d'agrément provisoire faite auprès du CNC afin de bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles étrangères

Critères de qualification (signe de qualité) requis pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des PTZ destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens

Obligation faite à l'entreprise assujetties à l'octroi de mer de s'identifier auprès du service des douanes et droits indirects territorialement compétent et à cette fin de remettre une copie de la déclaration d'existence souscrite auprès du centre de formalités des entreprises compétent (chambre des métiers et de l'artisanat, greffe des tribunaux de commerce, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie territoriale), ou, à défaut, un extrait K bis

Demande d'agrément relative à l'activité d'opérateur de détaxe mentionnée à l'article 262-0 bis du code général des impôts

Demande d'exonération de droits d'accises (ex-TICPE) sur les livraisons de carburant maritime et demande d'autorisation d'un dépôt spécial de carburant maritime

Demande d'exonération de droits d'accises (ex-TICPE) sur les livraisons de carburant d'aviation

Demande d'exonération de droits d'accises (ex-TICPE) sur les livraisons de carburant fluvial et demande d'autorisation d'un dépôt spécial de carburant fluvial

Déclarations, agréments et autorisations :



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?xml=F21000>

Obligation pour la société de participations financières de profession libérale de vétérinaires de faire connaître au conseil régional de l'ordre tout changement de la situation de la société

Demande d'inscription des sociétés de vétérinaires au tableau de l'ordre : obligation faite aux sociétés de vétérinaires de fournir un extrait du registre du commerce et des sociétés dans un délai d'un mois suivant leur inscription au tableau de l'ordre

Demande de carte professionnelle (pour l'exercice des professions d'agents immobiliers, d'administrateurs de biens...), délivrée par le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI)

Demande d'affiliation à l'assurance-vieillesse du régime général du travailleur non salarié bénéficiaire du congé de proche aidant

Demande d'agrément auprès du ministre en charge de l'économie sociale et solidaire pour pouvoir effectuer les opérations de révisions coopératives

Demande d'une licence d'agence de mannequins adressée au préfet de Paris

Demande d'agrément adressée au préfet pour exercer des activités de service à la personne

Demande d'habilitation en qualité de prestataire de service de pompes funèbres

Demande d'autorisation d'ouverture d'un commerce de détail des armes et munitions présentée par le représentant légal de l'exploitant au préfet

Déclaration préalable de création ou d'utilisation d'un établissement de fabrication ou de commerce d'armes ou de munitions faite au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le ressort duquel se trouve le lieu d'exercice de la profession

Déclaration d'éditeur de vidéogramme adressée au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Demande d'agrément des joueurs salariés de jeu vidéo compétitif auprès du ministre chargé du numérique

Demande d'autorisation temporaire d'exploiter un club de jeux dans le cadre de l'expérimentation d'un statut des clubs de jeux

Déclaration d'exercice d'une profession impliquant des métaux précieux (activité de fabrication, importation, vente ou achat d'ouvrages en métaux précieux, de doublage ou placage de l'or, de l'argent ou du platine)

Demande d'agrément, déposée auprès de la DGDDI et de la DGE, en qualité d'organisme de contrôle des fabricants et les marchands d'ouvrage d'or, d'argent ou de platine

Déclaration préalable à la préfecture pour les vendeurs d'objets mobiliers usagés soumis à l'obligation de tenir le registre d'objets mobiliers

Demande d'autorisation adressée à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) par les prestataires des services postaux

Déclaration préalable auprès de l'ARCEP pour l'exploitation des réseaux ouverts au public et des services fournis au public

Demande d'agrément des organismes cessionnaires de contrats d'achat d'énergies renouvelables

Demande d'autorisation de changement du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché faite au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Candidature adressée au ministre chargé de l'agriculture des personnes chargées de la collecte des données d'ordre épidémiologique concernant les dangers sanitaires

Demande d'autorisation d'exercice des activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes

Agrément des employés des entreprises de surveillance et de gardiennage pour l'inspection visuelle et la fouille des bagages à main et les palpations de sécurité

Demande d'agrément des agents exerçant des fonctions de surveillance et de sécurité de l'aérodrome présentée au préfet par l'exploitant de l'aérodrome

Autorisation d'exercice des prestataires de formation notamment à la surveillance humaine par des agents armés

Demande d'autorisation adressée au préfet aux fins d'acquisition, de détention, de transport et de mise à disposition de leurs agents d'armes, d'éléments d'armes et de munitions par les entreprises privées de protection de navires

Demande d'agrément des organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques

Demande de reconnaissance d'une société comme organisme de sûreté habilité (OSH)

Dossier de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets

Dossier de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets

Produits énergétiques :

Demande adressée au ministre chargé de l'énergie par l'exploitant d'une installation de gaz une dérogation aux conditions d'accès à certaines infrastructures gazières

Demande de délégation d'économie d'énergie adressée au ministre chargé de l'énergie par le déléataire

Demande adressée au ministre chargé de l'énergie de délivrance de l'autorisation administrative d'exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente

Demande adressée au ministre chargé de l'énergie de délivrance de l'autorisation administrative d'exercer l'activité de fourniture de gaz

Demande adressée au préfet du département de bénéficier des conditions d'achat du biométhane prévues à l'article R. 446-2 du code de l'énergie

Demande adressée au ministre chargé de l'énergie de bénéficier de conditions particulières d'approvisionnement et d'accès aux réseaux de transport et de distribution de gaz naturel prévues à l'article L. 461-1 du code de l'énergie

Demande d'autorisation des distributeurs de produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburants ou combustibles

Demande d'autorisation des distributeurs de produits énergétiques destinés à être utilisés pour la production d'électricité

Demande d'autorisation des distributeurs de produits énergétiques qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques

Demande d'agrément des organismes certificateurs pour la durabilité des biocarburants et des bioliquides. Inscription dans le système national des opérateurs économique de biocarburants et bioliquides

Candidature pour être acheteur de biométhane de dernier recours

Demande portant sur les titres miniers et leurs annexes

Délivrance d'attestations d'aptitude pour les opérateurs de fluides frigorigènes

Urbanisme

Candidature à un marché public

Demande d'agrément pour l'exercice de l'activité de contrôleur technique de la construction

Demande de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante

Convention de réservation de logements au bénéfice de fonctionnaires et agents de l'État

Demande d'agrément en vue d'opérations d'occupation temporaire de locaux vacants à des fins de logement, d'hébergement, d'insertion et d'accompagnement social

Demande de subvention pour des travaux auprès de l'Agence nationale de l'habitat

Reconnaissance de compétence d'un prestataire externe pour la réalisation d'un audit énergétique

Demande de prime de transition énergétique par l'intermédiaire d'un mandataire

Demande de certificats d'économies d'énergie

Pièces à fournir à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour accepter et prétendre au remboursement des chèques énergies

Travaux d'intérêt général

Demande d'habilitation d'une personne morale de droit privé à mettre en œuvre des travaux d'intérêt général (TIG)

Demande d'habilitation d'une personne morale de droit privé, exerçant son activité sur l'ensemble du territoire national, à mettre en œuvre des travaux d'intérêt général (TIG)

Procédures collectives

Requête aux fins d'ouverture d'une procédure de conciliation adressée au président du tribunal

Demande d'ouverture de la procédure de sauvegarde ou de la procédure d'insolvabilité principale ou secondaire (relevant du règlement (UE) n° 2015/848 du 20 mai 2015) déposée au greffe du tribunal compétent

Demande d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire déposée au greffe du tribunal compétent

Autorisations d'exploitation commerciale

Demande d'habilitation pour la réalisation des analyses d'impact des projets soumis à l'autorisation d'exploitation commerciale

Demande d'autorisation d'exploitation commerciale

Demande d'habilitation pour l'établissement des certificats de conformité des projets soumis à l'autorisation d'exploitation commerciale

Demande d'agrément par l'exploitant d'un établissement à usage d'entrepôt (magasin général)

Autorisation d'ouverture de commerce de détail

Obligation du commerçant titulaire de l'autorisation d'ouverture de commerce de détail

Agriculture

Demande d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : obligation faite au GAEC d'adresser au préfet un extrait justifiant de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés postérieurement à son agrément

Agrément des sociétés coopératives agricoles (SCA) par le Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA) Contrôle des sociétés coopératives agricoles (SCA) et des unions de coopératives agricoles (UCA) par le Haut Conseil de la coopération agricole (HCCA) : obligation annuelle faite aux SCA et aux UCA de transmettre, dans le délai de trois mois à compter de la date de la réunion de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, un extrait de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés au HCCA

Demande d'agrément en qualité d'organisme de gestion et d'exploitation forestière en commun (OGEC) adressée au préfet

Déclaration préalable adressée au préfet du département lors de l'ouverture, de la modification ou de la fermeture d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial

Dérogation à l'interdiction de naturalisation de spécimens d'espèces animales protégées

Propriété industrielle

Demande d'inscription des actes modifiant la propriété d'un dépôt de dessin ou modèle : possibilité de produire, à la place de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance, la copie d'un extrait du RCS à jour de la modification en cas de transfert par suite de fusion, scission ou absorption

Demande d'inscription des actes modifiant la propriété d'un brevet : possibilité de produire, à la place de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance, la copie d'un extrait du RCS à jour de la modification en cas de transfert par suite de fusion, scission ou absorption

Demande d'inscription des actes modifiant la propriété d'une marque : possibilité de produire, à la place de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance, la copie d'un extrait du RCS à jour de la modification en cas de transfert par suite de fusion, scission ou absorption

Transport

Demande d'agrément de centres de contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes

Demande d'agrément de centres de contrôle technique des véhicules lourds

Demande d'agrément pour procéder à l'évaluation de la sécurité des transports publics guidés

Demande agrément d'organisme d'inspection du système de gestion de la sécurité des remontées mécaniques et tapis roulants

Demande d'agrément des maîtres d'œuvre et des vérificateurs des remontées mécaniques et des tapis roulants dans les stations de montagne

Demande d'homologation des équipements de constatation automatisée du franchissement de feux rouges de signalisation routière

Demande de certificat W garage

Demande d'agrément pour le transport de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêt « TMD »)

Demande d'agrément auprès du préfet pour installer les dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique sur les véhicules non équipés par construction

Obligation faite au porteur d'un projet de réseau d'infrastructures nécessaires à la recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur l'espace public d'adresser une demande d'approbation du projet au ministre chargé de l'industrie

Certification des conducteurs de train

Demande d'immatriculation de véhicules ferroviaires

Dossier de demande de licences d'entreprises ferroviaires

Conditions de délivrance de l'agrément aux organismes de formation aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

Demande d'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de véhicule motorisé à deux ou trois roues ;

Demande d'agrément des centres de formation des conducteurs de taxi et de VTC

**Quel est le contenu de l'extrait K ou
Kbis?**

L'extrait K ou l'extrait Kbis est un document officiel qui prouve l'immatriculation de l'entreprise commerciale au RCS . Il renseigne sur l'activité de l'entreprise et regroupe toutes les mentions portées au RCS :

Nom du greffier du tribunal de commerce (qui a signé l'immatriculation)

Dénomination (raison) sociale, sigle, enseigne

Numéro Siren

Code APE (ou code NAF)

Forme juridique (SARL, SA, GIE, SCI...)

Montant du capital social

Adresses du siège social et du principal établissement et des éventuels établissements secondaires en Union européenne ou dans l'Espace économique européen (EEE)

Âge de la société (durée d'existence)

Date de sa création

Activité détaillée (texte)

Nom de domaine du ou des sites internet de l'entreprise

Fonction, nom, prénom, date de naissance, commune de naissance, nationalité et adresse du dirigeant principal, des administrateurs et des commissaires aux comptes

Référence des autorisations obligatoires pour les professions réglementées

Par ailleurs, il reprend toutes les décisions du tribunal de commerce en matière de procédures collectives : sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire.

À noter

De nombreuses démarches administratives ne nécessitent plus de fournir un extrait K ou Kbis. Le numéro Siren ou un justificatif d'immatriculation au RNE (qui est un équivalent de l'extrait K ou Kbis) peut alors être transmis. Il est téléchargeable **gratuitement** sur l'Annuaire des entreprises.

Comment obtenir un extrait K ou Kbis

?

Les moyens d'obtention sont différents selon que l'on souhaite obtenir le Kbis de son entreprise ou celui d'une autre entreprise.

Service en ligne monidenum.fr

Le dirigeant d'une entreprise commerciale peut obtenir **gratuitement** un extrait **K ou Kbis** de son entreprise grâce au service en ligne **monidenum.fr**.

Ce service d'authentification est géré par les greffes des tribunaux de commerce. Il faut d'abord créer un compte personnel puis se connecter grâce à un identifiant. Après avoir renseigné le nom du dirigeant, la raison sociale ou le numéro Siren de l'entreprise, un extrait Kbis de l'entreprise concernée peut être téléchargé.

Annuaire des entreprises

L'Annuaire des entreprises permet d'obtenir **gratuitement** un justificatif d'immatriculation au RNE (ou extrait RNE), qui est un équivalent du Kbis.

À savoir

Toute entreprise a le droit de **restreindre la diffusion** publique de ses **données personnelles**. Ainsi, seuls peuvent être visibles sur le RNE et sur l'Annuaire des entreprises, le nom de l'entreprise, sa forme juridique, son activité, ses effectifs. L'identité des personnes physiques, l'adresse et les données de géolocalisation peuvent restées cachées si l'entrepreneur fait la demande de les rendre non-diffusibles. La démarche est aussi possible pour les personnes morales (sociétés).

Infogreffé

L'extrait K ou Kbis d'une entreprise inscrite au RCS peut également être commandé via le site Infogreffé. Il suffit de renseigner le Siren ou la dénomination de l'entreprise recherchée.

Le Kbis peut alors être obtenu en format papier ou sous format électronique.

L'obtention du Kbis est **payante**. Les tarifs dépendent de la façon de laquelle le document est transmis :

Transmission par voie électronique : 3,20 €

Envoi par courrier : 3,85 €

Greffé du tribunal de commerce

Il est aussi possible de se rendre directement au greffe du tribunal dans lequel l'entreprise est domiciliée pour obtenir un Kbis.

Où s'adresser ?

Greffé du tribunal de commerce

• Monidenum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne

Site Infogreffé

L'extrait K ou Kbis de toute entreprise inscrite au RCS peut être commandé via le site Infogreffé.

Il suffit de renseigner le Siren ou la dénomination de l'entreprise recherchée. Le Kbis peut alors être obtenu en format papier ou sous format électronique.

L'obtention du Kbis est **payante**. Les tarifs dépendent de la façon de laquelle le document est transmis :

Transmission par voie électronique : 3,20 €

Envoi par courrier : 3,85 €

Greffé du tribunal de commerce

Il est aussi possible de se rendre directement au greffe du tribunal dans lequel l'entreprise est domiciliée pour obtenir un Kbis.

Où s'adresser ?

Greffé du tribunal de commerce

À savoir

Attention, toute entreprise a le droit de restreindre la diffusion publique de ses données personnelles. Ainsi, seuls peuvent être visibles sur le RNE et sur l'Annuaire des entreprises, le nom de l'entreprise, sa forme juridique, son activité, ses effectifs. L'identité des personnes physiques, l'adresse et les données de géolocalisation peuvent restées cachées si l'entrepreneur fait la demande de les rendre non-diffusibles. La démarche est aussi possible pour les personnes morales (sociétés).

Je crée

Vous êtes au stade de l'idée

Êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Votre idée de business peut-elle réussir ?

Faire une étude de marché

Construire votre business plan

Vous préparez la création

Tester votre activité avant de vous lancer (incubateur, couveuse, portage salarial, coopérative, pépinière...)

Déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Vérifier si l'activité que vous envisagez est réglementée

Choisir la forme juridique de votre entreprise

Être accompagné dans la création de votre entreprise

Trouver des financements

Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité

Domicilier votre société et votre activité

Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle

Choisir et protéger la dénomination de votre société

Protéger votre idée et votre produit

Constituer et déposer le capital social si vous créez une société

Rédiger et enregistrer les statuts si vous créez une société

Nommer le dirigeant si vous créez une société

Publier dans un journal d'annonces légales si vous créez une société

Effectuer les démarches si vous exercez une activité réglementée

Choisir la date de clôture d'un exercice comptable

Déclaration des bénéficiaires effectifs de la société

Ouvrir un compte bancaire professionnel au nom de la société

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de l'entreprise individuelle

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de la micro-entreprise

Vous lancez votre entreprise

Immatriculer votre société

Immatriculer votre entreprise individuelle

Immatriculer votre micro-entreprise

Assurer votre société

Assurer votre entreprise individuelle

Assurer votre micro-entreprise

Vous faire connaître à la Poste et souscrire des abonnements internet, téléphonie, électricité

Mettre en place les registres obligatoires de votre micro-entreprise

Mettre en place les registres obligatoires de votre entreprise individuelle

Mettre en place les registres obligatoires de votre société

Ce qu'il faut savoir sur les règles fiscales et sociales

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Fiscalité d'un entrepreneur individuel (EI) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un entrepreneur individuel : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Questions – Réponses

- Comment obtenir un numéro Siren ou un Siret ?
- À quoi correspond le code APE (code NAF) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Création d'entreprise : choisir la forme juridique de votre entreprise
- Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle (dont micro-entreprise)
- Choisir et protéger la dénomination d'une société
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une micro-entreprise (auto-entrepreneur)
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une entreprise individuelle
- Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une société
- Réserver le nom de domaine d'un site internet

Pour en savoir plus

- Commander un extrait K ou Kbis (payant) sur Infogreffe

Source : Infogreffe

Services en ligne

- Annuaire des entreprises : rechercher toutes les informations d'une entreprise
Téléservice
- Avis de situation au répertoire Sirene
Téléservice
- MonIdenum : l'identité numérique reconnue pour accéder à vos services en ligne
Téléservice
- Rechercher un justificatif d'immatriculation d'une entreprise
Téléservice personnalisé sur SP
- Rendre les données d'une entreprise non-diffusibles (entreprise individuelle, micro-entreprise) publiquement
Téléservice
- Rendre les données d'une personne morale (société) non-diffusibles publiquement
Formulaire

Textes de référence



- Code de commerce : articles R123-31 à R123-171-1
Registre du commerce et des sociétés
- Code de commerce : articles R123-220 à R123-234-2
Système national d'identification et répertoire des entreprises et des établissements
- Code du commerce : article R123-232-1
Entreprise non-diffusible : données non rendues publiques sur l'Annuaire des entreprises
- Code de commerce : articles D123-235 à D123-236
Siren dans les relations entre les commerçants et leurs administrations



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?xml=F21000>